

31e

FESTIVAL INTERNATIONAL du FILM LESBIEN & FEMINISTE de PARIS

Quand les lesbiennes se font du cinéma

Du 31 octobre au 3 novembre 2019

APPEL À PROJET EXPOSITION / PERFORMANCE

CINEFFABLE organise chaque année le « Festival international du film lesbien et féministe de Paris », un espace ouvert à toutes les femmes, dont la 31e édition se tiendra du 31 octobre au 3 novembre 2019 à l'Espace Reuilly (Paris 12).

CINEFFABLE est une association à but non lucratif gérée uniquement par des bénévoles dont l'objet est de soutenir et de promouvoir la culture lesbienne et féministe en mettant en avant les œuvres cinématographiques, artistiques et littéraires des femmes.

En parallèle de la programmation cinématographique, une exposition d'artistes plasticiennes est organisée, ainsi que des performances.

Article 1 : Conditions de participation

La participation à l'appel à projet est ouverte à toute femme artiste, amateur ou professionnelle, sans critère d'âge ou de nationalité.

La sélection portera d'une part sur la qualité et la cohérence artistique du travail et d'autre part sur le contenu en lien ou non avec les thématiques de la programmation (féminisme(s), lesbianisme(s), identité(s) de genres). Les projets participatifs sont les bienvenus.

Les projets sont soumis à l'approbation d'un comité de sélection, composé des membres de la Commission Exposition de CINEFFABLE.

- Exposition

Toutes les formes d'art (peinture, sculpture, photographie, vidéo, graphisme...) pouvant répondre aux conditions peuvent être proposées.

Les œuvres seront exposées **dans l'espace public du festival** : hall, coursive de l'exposition, paliers, bar, et **pendant toute la durée du festival**.

- Performance

Tout type de performance est envisagé, dans la mesure où les conditions le permettent : musique, chant, VJ, danse, lecture, street art, marionnettes/théâtre d'objets, cirque, contes...

Les performances pourront être organisées dans **l'espace public** du festival (hall, coursive, paliers, bar, toilettes...) ou **sur la scène**. Elles devront être **de courte durée (10/15 min)** et pourront être éventuellement renouvelées ou séquencées.

Le choix des espaces pour la tenue des performances sera décidé conjointement entre les artistes et la commission exposition, en fonction des propositions artistiques et des contraintes liées aux flux du public et à sa sécurité.

Article 2 : Constitution du dossier de participation

Pour faire acte de candidature les artistes devront envoyer un dossier par e-mail à expo@cineffable.fr comprenant :

Pour l'exposition

- Le texte descriptif du travail proposé
- Trois visuels du travail proposé (format jpeg, 250 dpi)
- La fiche technique de l'exposition
- Le parcours de l'artiste
- Un lien vers un site présentant un ensemble de travaux

Pour la performance

- Le texte descriptif du travail proposé
- La fiche technique de la performance
- Le parcours de l'artiste
- Une captation de la performance précédemment organisée ou similaire, sous une ou plusieurs des formes suivantes :
 - enregistrement audio ou lien vers un site internet
 - enregistrement vidéo ou lien vers un site internet
 - photographies (format jpeg, ou lien vers un site internet)
- Un lien vers un site présentant un ensemble de travaux.

Article 3 : Calendrier

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à contact@cineffable.fr avant le **lundi 17 juin 2019**.

Le comité de sélection annoncera les artistes sélectionnées en juillet 2019.

Article 4 : Adhésion au festival

Il sera demandé à chaque artiste sélectionnée d'adhérer à l'association CINEFFABLE, en échange d'un accès gratuit individuel à toutes les séances du festival.

Article 5 : Promotion

Chaque artiste sélectionnée figurera dans le catalogue du festival (internet et papier). Elle donne l'autorisation à CINEFFABLE de publier toute reproduction, texte et photographie, à des fins promotionnelles, sur support papier ou numérique (affiches, flyers, catalogue, site internet, dossier de presse ou autre publication).

La possibilité est laissée aux artistes de faire la promotion de leur travail, en concertation avec la commission exposition.

Article 6 : Conditions d'installation

CINEFFABLE ne prend en charge ni les frais de transport, ni ceux liés au matériel.

L'accrochage et le démontage de l'exposition, la mise en place de la performance sont assurés par les artistes, si besoin avec l'aide de CINEFFABLE. **La présence des artistes est donc requise à ces moments-là, et appréciée tout au long du festival.**

Article 7 : Assurance et sécurité des œuvres

L'assurance du matériel nécessaire pour l'exposition / la performance est à la charge de CINEFFABLE.

L'équipe de CINEFFABLE n'assure pas la surveillance des œuvres : la présence des artistes dans l'exposition est donc conseillée pendant la durée du festival.

Article 8 : Vente

Les artistes qui le souhaitent pourront vendre leurs œuvres et/ou leurs produits dérivés. La vente est alors entièrement gérée par les artistes.

Article 9 : Animation

Un vernissage est organisé en début de festival et la présence des artistes est souhaitée. Les invitations sont réservées à un public féminin.